

43289 - Les parties intimes d'une femme ne doivent pas être découvertes devant ses enfants

La question

J'ai un enfant de 11 mois. Parfois je change mes vêtements devant lui. Est-ce que c'est permis. Quel est l'âge de l'enfant en présence duquel il ne m'est pas permis de me déshabiller? Qu'en est il du port de vêtements courts à la maison en présence de mon mari de mon enfant? Eclairez moi. Puisse Allah vous récompenser par le Bien.

La réponse détaillée

Quand un enfant comprend le sens de «**parties intimes**», il n'est plus permis à une femme de les découvrir en sa présence. S'il ne le comprend pas, il est alors permis de le faire. Il me semble qu'un enfant de 11 mois ne comprend rien. Cependant quand un enfant a quatre ans ou cinq, il peut comprendre ce genre d'affaires. L'important est de savoir dans quelle mesure l'enfant saisit ces affaires. S'il en est conscient, il n'est pas permis à une femme de découvrir son sexe devant lui.